



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E167703

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2024

ÉDITÉ LE 26/03/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/11/1973  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 25/07/2023  
228 055

Raison sociale : GARANKA ILE DE FRANCE SAS  
Sigle : GARANKA ILE DE FRANCE SAS  
8 AVENUE PABLO PICASSO  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC CRETEIL

Téléphone : 01 43 24 92 38 Fax :  
Portable :

Siret : 785 108 077 00179

Site Internet : www.courteille.garanka.fr  
E-mail : contact-fontenay@courteille.fr

Code NACE : 4322B

Responsabilité légale :  
VERJUS FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL / VERJUS FRANÇOIS DIRECTEUR  
GÉNÉRAL / LUTTENAUER REGIS DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 148397406

Assurance Responsabilité Civile :  
HDI GLOBAL 76674301-30015

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 230 Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022
5262	Maintenance d'installation de chauffage avec chaudière dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m2 Mention RGE	06/12/2022
5333	Maintenance des réseaux aérauliques Mention RGE	06/12/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	25/04/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.